

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE40

présenté par  
Mme Battistel, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir qu'un cahier des charges précisant les conditions spécifiques à respecter est obligatoirement annexé à l'acte octroyant le titre (il ne s'agit, actuellement, que d'une possibilité). Il s'agit de garantir davantage de transparence et de précision dans les éventuelles conditions spécifiques requises.